

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021**  
**(en attente de validation lors du prochain Conseil Municipal)**

*Cette séance s'est tenue exceptionnellement à la salle d'animation rurale, en raison des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.*

Présents : Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU - Hélène CHARBONNIER - Amélie CHARRETIER - Odile COQUILLART - Suzanne DUBOEUF - Yves GIBERT - David LAVAL - Huguetta NALIN - Frédéric RAMBOUR - Corinne ROCHAND - Jean-Claude VALLET

Excusés : Hervé MICHEL (car il participe, en ce moment même, à la commission gestion des déchets de la CCMDL) a donné procuration à Agnès MERLE - Murielle ROMAGNY a donné procuration à Amélie CHARRETIER.

Deux spectateurs

-----

**Validation du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021**

Sa rectification est approuvée.

**Validation du compte rendu du conseil municipal du 17 février 2021**

**Vote des taux d'imposition 2021 (foncier bâti et foncier non bâti)**

Les taux communaux appliqués en 2020 étaient pour la taxe d'habitation à 10,20 %, la taxe foncière sur le bâti à 16,50 % et taxe foncière non bâti à 35,38 %. Avec la suppression de la taxe d'habitation (TH), à l'exception des résidences secondaires, un nouveau financement est prévu : le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 2020 (15,3 %) est transféré à la Commune, en 2021. Pour conserver en 2021, le même produit fiscal de la TH et TFPB 2020 réunies soit 135 216 €, il est nécessaire d'appliquer un nouveau taux sur la TFPB. En partant de sa base 2020 de 406 131 €, il faut reconstituer le taux. Le détail est donc :  $135\,216 / 406\,131 \times 100 = 33,30\%$ . Par rapport à 2020, l'augmentation est de 1,50 point.

Un cas concret chiffré a permis d'illustrer cette réforme fiscale, en comparant l'évolution du coût entre les 2 formules de calcul, entre 2020 et 2021. Dans l'exemple, le propriétaire occupant a payé pour sa TH et TFPB 584€ en 2020. Avec les nouveaux taux, en 2021, sa TH est supprimée et sa TFPB sera de 394€, soit un gain pour lui de 190€. Mais la Commune encaissera la même recette fiscale qu'en 2021.

Cette augmentation du taux de TFPB a été validée par les services de la fiscalité directe locale.

Le taux 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPNB) n'augmente pas en 2021.

Les taux n'ont pas été augmentés pendant toute la mandature précédente.

Les bases pour 2021 ne sont pas encore connues à ce jour.

Le Conseil Municipal vote à la majorité, par 14 Voix POUR et 1 Voix CONTRE, les taux 2021 avec la taxe foncière sur le bâti à 33,30% et taxe foncière sur le non bâti à 35,38 %.

**Présentation de la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lotissement**

L'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, EPURES, propose de faire une étude d'ensemble du projet du lotissement. Cette étape débouchera sur l'écriture d'un cahier des charges permettant de lancer le concours d'architectes. Cette mission couvrira 10 000 €. Elle portera sur la totalité du terrain et une analyse du Bourg avec l'intégration du nouvel habitat dans l'existant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lotissement.

**Cession de Mr Blachère à la Commune de 104 m<sup>2</sup> à régulariser par acte administratif**

A l'angle des chemins de la Galandronnière et de la Route de They, le propriétaire Gérard BLACHERE a fait borner sa propriété. Un poteau téléphonique était situé sur son terrain et l'élargissement du chemin a empiété sur un angle. En bordure de ce carrefour, une bande de 104 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées B 760, B761 et B774, deviendra propriété communale. Le bornage a été payé par le propriétaire et la mairie financera l'acte administratif à 242 € permettant de régulariser cette cession gratuite. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette régularisation de terrain.

### Proposition achat énergie verte

La Commune adhère, pour ses bâtiments publics, au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE qui se termine le 31/12/2021. Le SIEL-TE doit renouveler les marchés d'électricité pour une période de trois ans, du 01/01/2022 au 31/12/2024. Il propose d'intégrer une part d'achat d'énergie verte. Alors que les prix de l'énergie remontent sur les marchés, l'adhésion groupée permet de faire une économie de 8 à 15 % en moyenne sur les consommations électriques. L'énergie verte est plus chère : plus-value de 2€/mwh HT (2.4€ TTC) soit 0.0024€TTC/kwh soit environ + 2%, en utilisant 100% d'énergie verte. Pour Virigneux, le surcote annuel serait de 130 € environ. Chaque Commune doit choisir, par démarche éco-citoyenne, le pourcentage d'énergie verte dans l'alimentation électrique de ses bâtiments. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide 100% d'énergie verte.

### Avance subvention périscolaire AFR

La Commune délègue, à l'Association Familles Rurales, la gestion du périscolaire et participe financièrement à son fonctionnement. Chaque année, un 1<sup>er</sup> acompte de 3000€ est versé en mars à l'AFR pour payer ses salariés. Puis la régularisation intervient, sur présentation des comptes annuels de l'association, après validation en assemblée générale. Les comptes 2019 ont été transmis tardivement en mairie et il en ressort un trop-perçu de 700,76 €. Il sera alors déduit de l'acompte 2021, le portant à 2299,24 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de ce 1<sup>er</sup> acompte 2021, déduction faite du trop-perçu en 2019.

### QUESTIONS DIVERSES :

<b>Monsieur le Maire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* informe du changement d'adresse mail de la Mairie, suite à des dysfonctionnements dans la messagerie gratuite chez Wanadoo. La nouvelle adresse est désormais <a href="mailto:mairie@virigneux.fr">mairie@virigneux.fr</a> et remplace <a href="mailto:mairie-de-virigneux@wanadoo.fr">mairie-de-virigneux@wanadoo.fr</a>. Un message est automatiquement expédié aux personnes écrivant à la Mairie, en les informant de cette modification.</li><li>* annonce la commémoration du 19 mars prévue ce dimanche 21 mars, à 9h45, après la messe, en comité restreint de 10 personnes.</li><li>* fait part d'une course de motos et side-car le jeudi de l'Ascension 13 mai, sur la RD 16, route de St Cyr et sur ce tronçon, la route sera fermée.</li><li>* dit que les 2 ha de terrain du futur lotissement communal, sont entretenus, par un agriculteur suite à un tirage au sort annuel. Au départ en 2019, 4 exploitants étaient intéressés pour le faire pendant une année. En contrepartie, un don au CCAS sera fait. Pour 2021, le Gaec Abondance est retenu.</li><li>* annonce la fête d'été du 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 2 août.</li><li>* indique qu'une démarche pour changer d'opérateur téléphonique est en cours, avec un retour chez Orange avec la fibre.</li><li>* rappelle que le nettoyage de printemps aura lieu ce samedi 20 mars, géré par Huguette NALIN. Rendez-vous à 9h devant l'école équipé de gants et gilet jaune. La mairie fournit les sacs poubelles.</li></ul>
<b>Agnès MERLE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* propose une commission école jeudi 25 mars à 18h en mairie.</li><li>* explique l'inscription au concours "Mon Beau Village 2021" organisé par Le Progrès, destiné aux Communes, de l'ex Rhône-Alpes, inférieures à 5000 habitants. Fin mars, un jury élira 6 villages par Département. En Avril et jusqu'au 14 mai, les journaux publient 6 double pages consacrées aux 6 villages sélectionnés. Simultanément, le grand public vote pour leur village préféré sur <a href="http://leprogres.fr">leprogres.fr</a> et fin mai la finale départementale désignera « Mon Beau Village 2021 » pour chaque Département.</li></ul>
<b>Ghislaine DUVIGNAU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* fait part de la mise en valeur du monument aux morts avec la suppression de la haie, le mur peint en blanc, les obus repeints, les nouvelles plantes et les copeaux pour en garder l'humidité.</li><li>* informe de la préparation active du budget à cette période et rappelle la commission budget de jeudi 18 mars à 19h.</li></ul>
<b>Odile COQUILLART</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* a participé, avec Monsieur le Maire, à la soirée de présentation aux élus de la CCMDL. Le projet de territoire est en ligne sur le site <a href="http://cc-montsdujonnais.fr">cc-montsdujonnais.fr</a>. Une synthèse sera soumise au conseil communautaire et guidera les projets de la CCMDL.</li><li>* demande des nouvelles du projet de remplacement des fenêtres à l'école. Monsieur le Maire répond que les demandes de subventions sont en cours.</li></ul>
<b>Amélie CHARRETIER</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* n'a pas pu assister à la commission enfance / jeunesse en visio car elle avait lieu pendant ses horaires de travail.</li></ul>
<b>Corinne ROCHAND</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* relance pour savoir le délai d'installation des n° de plaques groupés, sur les logements de Bâtir et Loger. Monsieur le Maire répond que les devis sont en cours de négociation.</li></ul>

<b>Suzanne DUBOEUF</b>	<i>* informe que des habitants lui ont posé la question pourquoi les comptes rendus ne sont-ils pas affichés ou mis sur le site ? Monsieur le Maire répond qu'ils le seront dans le délai d'une semaine. * trouve regrettable que l'extinction du village n'est pas été envisagée 7 jours sur 7, il ne faisait pas partie des scenaris.</i>
----------------------------	---

**Prochain Conseil Municipal : Mercredi 14 avril 2021 à 20H30, lieu non défini en fonction de l'actualité sanitaire**

Jean-Christophe FARJON, Maire.

